

TOUTES LES ÉQUIPES DE PREVENCEM VOUS  
SOUHAITENT UN TRÈS BEL ÉTÉ 



## VEILLE RÉGLEMENTAIRE

### INRS—INFORMATION SUR LES MASQUES FFP2

Au travers de sa [lettre d'information](#) du mois de juin 2022, l'INRS alerte sur l'efficacité des masques FFP2 avec pli vertical et élastiques derrière les oreilles—dits de forme KN 95. A été étudié l'efficacité de sept de ces modèles.

Bilan : moins de 1% des essais d'ajustement réalisés ont été réussis, quels que soient la forme du visage et le modèle choisi. Même s'ils sont certifiés FFP2, ces masques s'avèrent très difficiles à ajuster au visage et protègent moins bien qu'escompté. L'INRS ne recommande donc pas l'utilisation de ces masques.

### CARSAT SUD-EST/OPPBT/ASSURANCE MALADIE/DREETS—RISQUE DE RETOURNEMENT D'ENGINS DE CHANTIER

Ils ont publié un [guide](#), « Retour d'expérience analyse accident », qui traite du risque de retournement des engins de chantier. Le but est d'identifier les causes de ce type d'accidents et de définir les mesures de prévention permettant de les éviter.

### UNPG—NOTE D'INFORMATIONS SUR L'ÉVALUATION DES RISQUES LIÉS AUX POUSSIÈRES ALVÉOLAIRES

Vous trouverez sur cette [note](#) les principaux changements à prendre en compte dans votre démarche d'évaluation du risque et de contrôle des expositions.

### ARRÊTÉ : RETRAIT DE COMPRESSEURS/SOUPAPES DE SÉCURITÉ ASSOCIÉES

Sans qu'il y ait eu de rappel de ces produits, 2 arrêtés ont acté leur retrait :

#### Arrêté

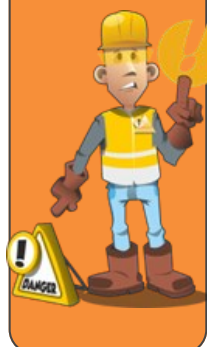
Fabricant	Type	Volume	PS	PH	TS (°C) min/max
Zhejiang Jonway Machinery & Electric Manufacture Co., Ltd. (Jonway)	EWS50BV	50 l	9 bar	13.5 bar	-10/+90 °C

#### Arrêté

Fabricant	Type	Fluide	Pression de tarage (bar)	TS (°C) min/max
Taizhou Luqiao Jia Ben Pump (JB)	A22X-08	Air	8	-20

### CELA SE PASSE EN SUISSE (source EUROGIP)

C'est une première. Cinq organisations actives au niveau national pour la santé et la sécurité au travail lancent une campagne commune sur le thème « *Laboratoire de leadership. Votre engagement en faveur de la sécurité et de la santé profite à votre entreprise* ». Le [portail en ligne](#) propose un guide, un autotest permettant aux cadres de savoir ce qu'ils font déjà bien et ce qu'ils peuvent améliorer, ainsi que des liens vers des offres concrètes.



# PREVENCEM VOUS INFORME

Guide

Guide des Bonnes Pratiques

REMBLAYAGE  
EN SECURITE  
EN CARRIERE

Focus sur la stabilité des remblais



21

1 nouveau guide a été édité autour du thème du remblayage qui en carrière présente des dangers et amène les opérateurs à s'exposer à des risques. Le guide n°21 réalisé par le groupe de travail Santé Sécurité de Bretagne nous propose d'évaluer les situations au travers d'un **autodiagnostic** (accessible en ligne avec une version en test et non définitive). Cette démarche permet de mettre en image la gestion des risques liés à l'instabilité, la maîtrise de l'eau, les engins ou les véhicules amenés à travailler dans cette zone (ainsi que de nombreuses solutions techniques et organisationnelles). Nous vous recommandons son usage et sa diffusion auprès des équipes assurant la mise en forme de ces remblayages.

Retrouvez-les ci-dessous

**Guide n° 21** UNICEM PREVENCEM - Auto diagnostic STABI remblai

**Guide n° 21** UNICEM PREVENCEM - Remblayage en sécurité en carrière

## Formation à la manipulation d'articles pyrotechniques

Nous vous informons que toutes les entreprises assurant des formations concernant la manipulation des produits explosifs doivent avoir un **AGRÈMENT**. Le site internet du ministère est mis à jour régulièrement. Vous pouvez y retrouver les **organismes de formation agréés**

## Journée Santé Sécurité

**Occitanie** : le 23 septembre 2022 au cinéma CGR de Narbonne, sous l'impulsion de PREVENCEM et de l'UNICEM et en partenariat avec Metso Outotec.



**Focus Noyade** Le risque de noyade est présent sur les exploitations, sur les zones d'extraction en eau ou au bord de l'eau, lors de la circulation en bordure de plan, lors d'interventions sur les équipements présents sur ou en bord d'eau, au niveau des bassins, etc.



L'évaluation des risques doit intégrer tous les cas de figure et faire apparaître toutes les mesures de prévention mises en œuvre tels que, la formation du personnel, l'information régulière sur les risques, la mise en sécurité des bords d'eau et de bassin, le maintien en état de conformité des équipements sur l'eau, l'organisation périodique d'exercice, la fourniture d'EPI spécifique et leur vérification, la gestion des secours et du travailleur isolé, etc.

Quelques bonnes pratiques ont été regroupées sur un **livret**.

## QUESTIONS/RÉPONSES

**Quelles disposition contre le risque de noyade doit prendre l'exploitant ?** Au delà de l'évaluation du risque qui est obligatoire et transcrite dans le DUERP, lorsque le risque de chute dans l'eau est présent, le **décret 2019-735 art. 3 du 16 juillet 2019** indique : « En cas de risque de chute dans l'eau, lorsqu'une protection collective adaptée ne peut être mise en place, l'employeur s'assure, pour tout travailleur exposé :

1. Qu'il porte l'équipement de protection individuelle adapté prévu à l'article R. 4321-4 du code du travail,
2. Qu'il reste constamment visible d'une autre personne à une distance garantissant un délai d'intervention des secours compatible avec la préservation de sa santé,
3. Qu'il porte un gilet de sauvetage.

En outre, l'employeur s'assure préalablement que le salarié sait nager.

Des bouées de sauvetage munies de lignes de jet ou tout autre matériel d'une efficacité équivalente sont disposées en nombre suffisant à proximité de tout lieu de travail susceptible de présenter un risque de noyade ».

## AGENDA

PREVENTICA LYON : DU 27 AU 29/09/2022



LE SALON DES INDUSTRIES  
EXTRACTIVES  
MINES, CARRIÈRES, RECYCLAGE,  
MINÉRAUX INDUSTRIELS

EXPOSITION DU CONGRÈS DE L'INDUSTRIE MINÉRALE  
DU 19 AU 21 OCTOBRE 2022  
MARSEILLE - PARC CHANOT

SIM MARSEILLE : DU 19 AU  
21/10/2022

RETROUVEZ-NOUS STAND G27

**NOUS  
RECRUTONS**

PREVENCEM RECRUTE DES **DÉLÉGUÉS À LA PRÉVENTION** sur la toute la France.

Rejoignez- nous en postulant à l'adresse suivante : [prv.siege@prevencem.fr](mailto:prv.siege@prevencem.fr)



RETROUVEZ-NOUS SUR LINKEDIN

SUIVEZ-NOUS !



Conception et publication : coordination et communication. La lettre d'information est éditée tous les 2 mois.

Vous disposez (selon la loi 2004-801 du 06/08/2004) d'un droit d'accès, de modification, de rectification, de suppression des données qui vous concernent.

Pour l'exercer, écrivez à : [laurence.clamageran@prevencem.fr](mailto:laurence.clamageran@prevencem.fr)—Chargée de communication

[www.prevencem.fr](http://www.prevencem.fr)